

RÉSOLUTION SUR LE VENEZUELA ET LA CRISE À LA FRONTIÈRE ENTRE LA COLOMBIE ET LE VENEZUELA

Original : espagnol

Réuni dans la ville de Cartagena de las Indias en Colombie les 28 et 29 août 2015, le Comité de l'Internationale socialiste pour l'Amérique latine et les Caraïbes a exposé à ses partis membres la détérioration de la situation économique, sociale et politique du Venezuela.

Nous avons donné la priorité aux thèmes essentiels tels que les violations des droits de l'homme, la criminalisation de la liberté d'expression, la persécution des médias dont El Nacional, Tal Cual et La Patilla, l'exil et l'emprisonnement des opposants du gouvernement sans procédure officielle et dernièrement la disqualification politique des principaux membres de la Mesa de la Unidad Democrática (MUD).

La résolution suivante présente les points de vue de notre organisation alors que le pays se prépare à organiser ses élections parlementaires le 6 décembre pour élire les députés qui formeront l'Assemblée nationale et :

RÉITÈRE la demande formulée par l'Internationale durant sa réunion du Conseil à New York en juillet dernier pour que le Conseil électoral national du Venezuela et les agences officielles du Venezuela invitent officiellement l'Internationale en capacité d'observateur international du processus électoral le 6 décembre prochain au cours duquel les délégués parlementaires de la nouvelle assemblée nationale doivent être élus. Cette invitation permettra une surveillance et une évaluation officielles des élections susmentionnées et contribuera à garantir la transparence et la légitimité du processus.

EXPRIME la préoccupation du Comité à propos des événements qui se déroulent à la frontière entre la Colombie et le Venezuela, qui mettent en danger les relations historiques fraternelles entre les deux nations, désormais compromises par la déclaration d'un ÉTAT D'URGENCE par le gouvernement du Venezuela sans aucune justification pour la prise d'une telle mesure, qui a provoqué des troubles et a humilié des milliers de familles vénézuéliennes et colombiennes et créé un sentiment de vulnérabilité en violant leurs droits fondamentaux et les exposant à la pauvreté.

Nous recommandons donc une gestion humanitaire de la crise, conformément aux lois qui régissent les processus de migration sortante et les accords entre les deux pays. Nous exprimons également notre désarroi face à l'absence d'accords qui déboucheraient sur des solutions immédiates à cette calamité sociale créée par de simples intérêts politiques. Le Comité demande la normalisation rapide de la situation à la frontière par des moyens diplomatiques, le dialogue et la coopération.
